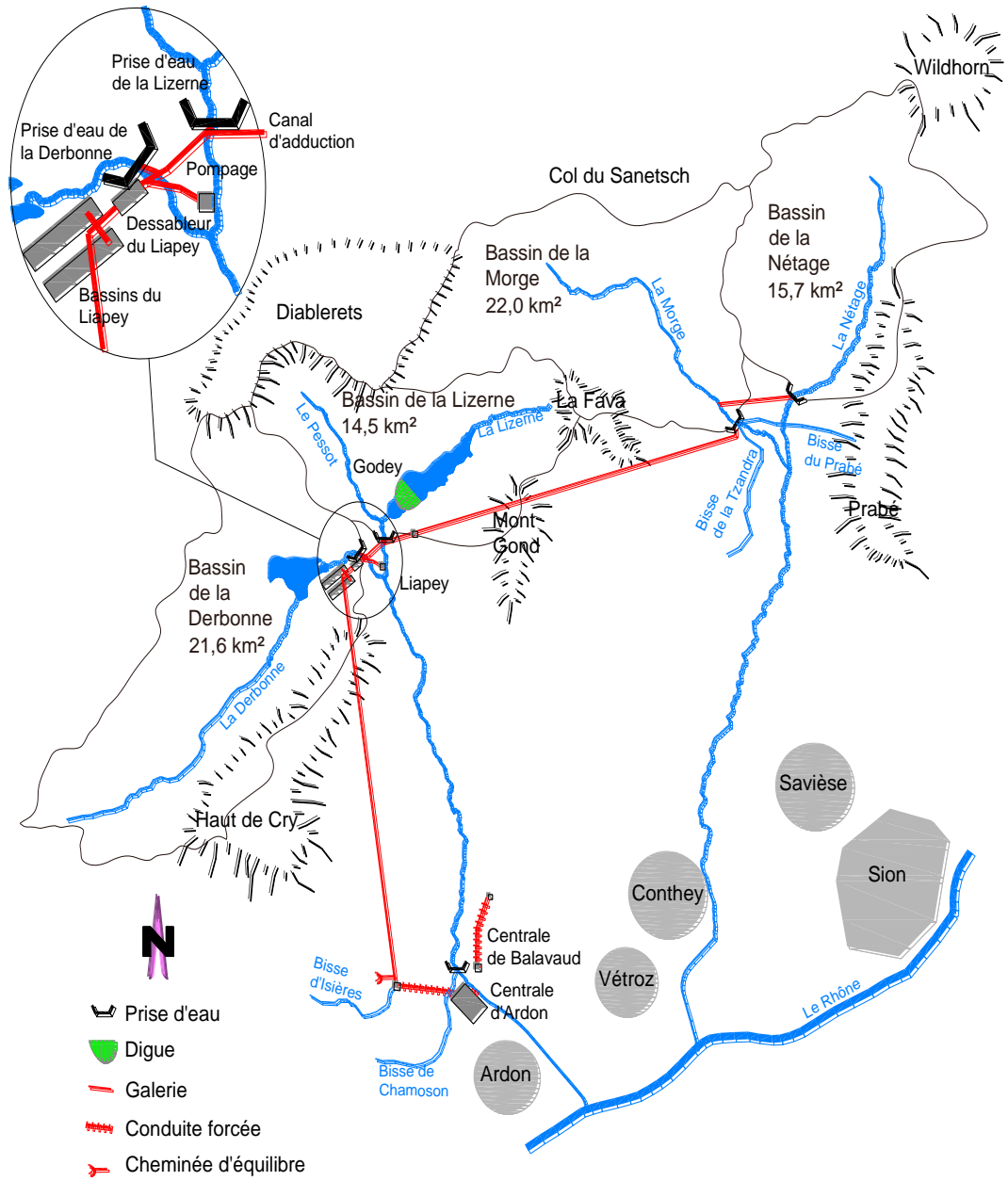




59^e RAPPORT DE GESTION

2015/2016

LIZERNE ET MORGE S.A. SION





ACTIONNAIRES

AXPO Trading AG (AXPO)	50 %
FMV SA (FMV)	20 %
Ville de Sion (SION)	20 %
Ville de Sierre (SIERRE)	10 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2017.

MM.	Nicolas Antille	à Veyras, Président
	Guy Bühler	à Belmont-sur-Lausanne, Vice-Président
	Rolf W. Mathis	à Niedergösgen
	Paul Michellod	à Leytron
	Philippe Varone	à Sion
	Daniel Wenger	à Villars-sous-Yens

Représentant des communes concédantes

M. Christophe Germanier, à Conthey

Délégué du Gouvernement valaisan

M. Jean Rossier, à Sion

Secrétaire du Conseil d'administration

M. Jean-Albert Ferrez, à Verbier

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire FIDAG SA, à Sion

GESTION ET EXPLOITATION

L'Energie de Sion-Région SA, à Sion



EXPLOITATION

Malgré quelques épisodes d'intenses précipitations, l'exercice sous revue a été marqué par une climatologie peu favorable à la production hydroélectrique. Celle-ci n'a atteint que le 89 % de la moyenne multiannuelle et témoigne d'un faible enneigement hivernal ainsi que d'une pluviométrie estivale et automnale inférieure aux valeurs habituelles.

Les révisions des groupes de production se sont déroulées comme de coutume durant la période d'étiage. A cette occasion, le revêtement anticorrosion de la conduite forcée, en amont des turbines, a été assaini. La roue Pelton du groupe 1 a subi un polissage en atelier tandis que celle du groupe 2 a été réparée par le constructeur suite à un problème de cavitations récurrentes sur certains augets.

En relation avec les précipitations exceptionnelles du mois de novembre 2015 dans la région de Derborence et la configuration particulière des installations de Lizerne et Morge SA lors des révisions annuelles, un déversement d'eau conséquent a eu lieu à la sortie de la galerie d'amenée à Combasse. L'écoulement de cette eau atteint le village d'Ardon et a provoqué d'importants dégâts dans la région d'Isière et à Ardon.

La digue du Godey a été vidée en automne afin de procéder à une vision locale avec les entreprises qui ont soumissionné pour le renouvellement du revêtement de protection anticorrosion intérieure du canal de vidange de la retenue. Ces travaux sont prévus durant l'automne 2016. En prévision de l'expertise quinquennale de l'ouvrage qui aura lieu en 2016, les mesures géodésiques de la digue et des environs ont été effectuées par un bureau spécialisé.

Parmi les travaux particuliers, il est à mentionner la suite de la réfection des socles de la conduite forcée de la centrale d'Ardon et le remplacement d'un mât des lignes 65 kV "Ardon - Riddes" et "Ardon - Vétroz".

Des essais de dotations conformément à l'art. 80 de la LEaux ont été effectués en présence de l'autorité compétente et des organismes environnementaux sur les captages de la Morge, de la Lizerne et de la Derbonne. Des tables rondes réunissant les acteurs concernés sont prévues en 2016 pour fixer les débits à restituer.

En application de la LEaux révisée, le catalogue cantonal de mesures visant à diminuer l'impact négatif des forces hydrauliques sur la migration des poissons, sur les éclusées ainsi que sur le charriage a été validé par l'OFEV. La mesure visant à diminuer l'effet des éclusées à l'embouchure de la Lizerne a fait l'objet d'un projet de décision de la part du Canton du Valais. Lizerne et Morge SA devra mener les études y relatives et présenter une solution compatible avec le projet Rhône 3.



Essai de dotations à la Derbonne : relevé de profils



ADMINISTRATION

La convention concernant la centrale de Balavaud relative au turbinage de Péteille a été signée fin avril 2015 par les communes d'Ardon et Vétroz et LMSA. La turbine de la centrale hydraulique du réservoir de Péteille sera mise en service mi-avril 2016.

La procédure relative au recours de Lizerne & Morge SA contre le modèle d'imposition du bénéfice des sociétés hydroélectriques valaisannes suit son cours.

Compte tenu des modalités financières liant Lizerne & Morge SA à l'exploitant esr, la société a été amenée à contribuer à l'assainissement de la Caisse de pensions de la Ville de Sion pour un montant de l'ordre de Fr. 1.2 million. Ce montant grève donc lourdement le poste frais de personnel de l'exercice sous revue. Cette contribution unique et ponctuelle règle les affaires passées. Pour le futur, des réflexions sont en cours sur la nature des rapports financiers entre LMSA et l'esr.

Le Conseil d'administration a confirmé, lors de sa séance du 21 août 2015, M. Nicolas Antille en tant que Président et M. Guy Bühler en tant que Vice-Président.

Conformément à l'article 21 des statuts, il appartiendra à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice écoulé d'élire l'organe de révision pour l'exercice 2016/2017.



Période

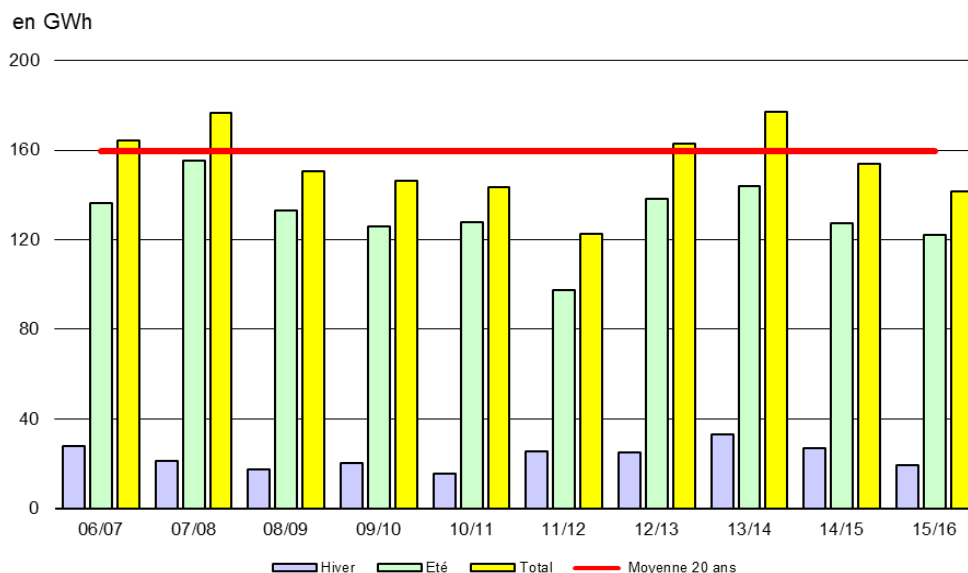
Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Production d'énergie à disposition des partenaires

La production des alternateurs de l'année 2015/2016 se situe à 11.14 % en dessous de la moyenne des 20 dernières années.

La production totale brute de l'aménagement se répartit de la manière suivante :

	2015/2016 MWh	2014/2015 MWh	Moyenne des 20 ans MWh
Production d'été	122'178	127'206	134'180
Production d'hiver	19'465	26'796	25'216
Production annuelle	141'643	154'002	159'396
Ajustement	- 4 435	- 8'292	- 7 659
Production à disposition des partenaires	137 208	145'710	151 737



Après déduction de l'énergie d'ajustement, la production totale nette mise à disposition des partenaires s'élève à 137'208 MWh.

Production d'énergie bénéficiant des FFS

Le groupe auxiliaire a produit durant l'année hydrologique 884 MWh. Cette production représente environ le 89.85 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

La petite centrale de Balavaud a produit durant l'année hydrologique 2'319 MWh. Cette production représente environ le 109.8 % de la moyenne multiannuelle (20 ans).

Personnel

L'effectif du personnel mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement compte 9 collaborateurs à la clôture de l'exercice. Le Conseil d'administration remercie la direction et le personnel pour la qualité et l'intensité de leur engagement au cours de l'année écoulée.

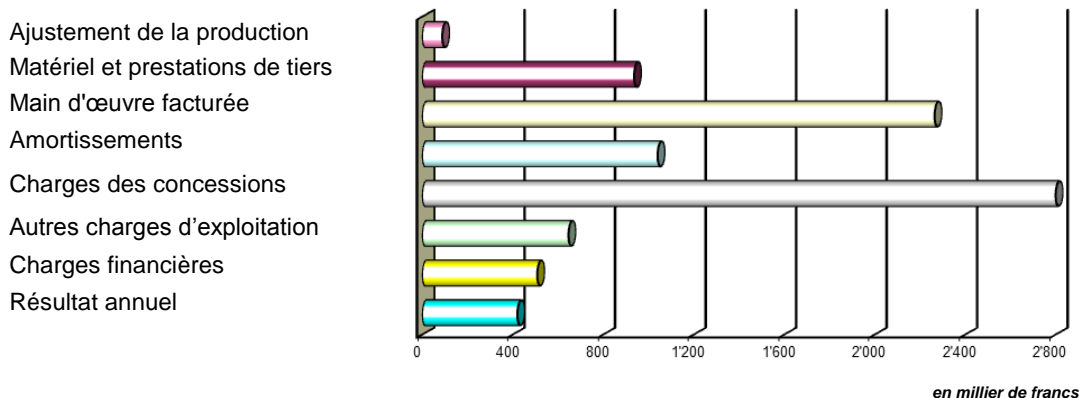


COMPTES ANNUELS

Charges et produits

Le total des charges d'exploitation de l'exercice 2015/2016 s'élève à CHF 7.622 mio, en augmentation de CHF 1.219 mio par rapport à l'exercice précédent, essentiellement due à la main d'œuvre facturée qui comprend une participation de l'employeur, l'Energie de Sion-Région SA, à la recapitalisation de la caisse de retraite.

L'augmentation des dépenses prises en charge par les partenaires s'élève à CHF 6.539 mio contre CHF 7.459 mio. Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du prix du marché et des profils de production de l'aménagement selon le nouveau modèle du Canton du Valais d'août 2013.



Le dividende 2015/2016 proposé à l'Assemblée générale se monte à 4 % du capital-actions.

Actif

Les créances sur ventes et prestations concernent principalement le montant facturé à la clôture de l'exercice pour la vente d'énergie de la centrale de Balavaud, du groupe auxiliaire et la vente d'énergie d'ajustement, ainsi que la facturation aux partenaires pour la normalisation des frais annuels.

Le compte de régularisation de l'actif englobe principalement les primes d'assurances payées d'avance.

Passif

Les dettes sur achats et prestations concernent les fournisseurs payés après la clôture.

Le compte de régularisation du passif englobe les redevances courues, ainsi que les intérêts courus.

Annexe

L'annexe est établie conformément à l'article 959c du Code des Obligations avec les normes Swiss GAAP RPC. Elle comprend notamment une récapitulation détaillée des créances et engagements de la société envers les actionnaires et des tiers.

Organe de révision

L'Assemblée générale du 21 août 2015 a confié le mandat de révision, pour une année, à la Fiduciaire FIDAG S.A., à Sion.



COMPTE DE PROFITS ET PERTES

en mille CHF	Annexe	2015/16	2014/15
Frais annuels à la charge des partenaires	5	7 459	6 539
Ventes d'énergie et d'eau à des tiers		646	647
Remboursement de prestations		143	142
Ajustement long de la production		175	326
Autres produits d'exploitation		371	411
Produits d'exploitation		8 794	8 065
Ajustement court de la production		-89	-116
Matériel et prestations de tiers		-937	-985
Main d'œuvre facturée	17	-2 265	-1 083
Charges des concessions	6	-2 420	-2 289
Amortissements		-1 041	-1 042
Autres charges d'exploitation		-647	-665
Impôts sur le capital et impôts divers		-223	-223
Charges d'exploitation		-7 622	-6 403
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		1 172	1 662
Produits financiers		0	1
Charges financières	7	-509	-510
Produits/Charges hors exploitation	8	149	5
Résultat avant impôt sur le bénéfice		812	1 158
Impôt sur le bénéfice	9	-391	-737
Résultat		421	421



BILAN

en mille CHF	Annexe	31.03.2016	31.03.2015
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme		1 786	1 316
Créances résultant de ventes et de prestations	11	680	160
Autres créances à court terme		1	0
Actifs de régularisation	12	340	76
Actif circulant		2 807	1 552
Immobilisations corporelles	10	30 292	31 317
Immobilisations incorporelles	10	223	230
Actif immobilisé		30 515	31 547
TOTAL DE L'ACTIF		33 322	33 099
Dettes résultant d'achats et de prestations	14	1 618	424
Dettes financières à court terme portant intérêts	15	1 000	20 000
Passifs de régularisation	16	76	1 068
Capitaux étrangers à court terme		2 694	21 492
Dettes financières à long terme portant intérêts	13	19 000	0
Capitaux étrangers à long terme		19 000	0
Total des capitaux étrangers		21 694	21 492
Capital-actions		10 000	10 000
Réserve légale issue du bénéfice		1 207	1 186
Résultat de l'exercice		421	421
Capitaux propres		11 628	11 607
TOTAL DU PASSIF		33 322	33 099



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en mille CHF	2015/16	2014/15
Bénéfice de l'exercice	421	421
Amortissements	1 041	1 042
Résultat sur vente terrain	-144	0
Cash flow	1 318	1 463
Variation de l'actif circulant net (liquidités non comprises)	-583	1 786
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	735	3 249
Investissements nets sur immobilisations corporelles	135	0
Flux de fonds relatifs aux investissements	135	0
Free cash flow	870	3 249
Dividende distribué	-400	-400
Variation des dettes financières à long terme	19 000	0
Variation des dettes financières à court terme	-19 000	-1 700
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	-400	-2 100
Variation des liquidités	470	1 149
<i>Justification</i>		
Liquidités au début de l'exercice	1 316	167
Liquidités à la fin de l'exercice	1 786	1 316
Variation des liquidités	470	1 149



TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Le capital-actions se divise en 1'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10'000.— chacune. Les fonds propres ont évolué de la manière suivante :

en mille CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 01.04.14	10 000	1 165	421	11 586
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2014/15			421	421
Capitaux propres au 31.03.15	10 000	1 186	421	11 607

en mille CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux propres au 01.04.15	10 000	1 186	421	11 607
Attribution		21	-21	0
Dividende			-400	-400
Résultat de l'exercice 2015/16			421	421
Capitaux propres au 31.03.16	10 000	1 207	421	11 628

A l'Assemblée générale, chaque action donne droit à une voix.



CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

en mille CHF	2015/16	2014/15
Détail des comptes		
Frais annuels à la charge des partenaires	7 459	6 539
Autres produits d'exploitation	1 335	1 526
Produits financiers	0	1
Prestations de l'entreprise	8 794	8 066
Ajustement de la production	-89	-116
Matériel et prestations de tiers	-937	-985
Autres charges d'exploitation	-647	-665
Produits/charges hors exploitation	149	5
Prestations préalables	-1 524	-1 761
Résultat brut réalisé	7 270	6 305
Amortissements	-1 041	-1 042
RÉSULTAT NET RÉALISÉ	6 229	5 263

en mille CHF		2015/16	2014/15
Répartition des charges	en %		
Main d'œuvre facturée	36.4	2 265	1 083
Redevances et impôt spécial	38.8	2 420	2 289
Impôts	9.9	614	960
Redevances et impôts aux collectivités publiques	48.7	3 034	3 249
Intérêt sur le capital étranger	8.2	509	510
Intérêt sur le capital propre	6.4	400	400
Attribution à la réserve	0.3	21	21
RÉPARTITION TOTALE	100.0	6 229	5 263



ANNEXE

1- Principes régissant l'établissement des comptes et du bilan

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et de la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO) et en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. Les comptes ont été établis et la présentation adaptée, pour la 1^{ère} fois, selon le nouveau droit comptable.

Raison de commerce ou nom, forme juridique et siège de l'entreprise

La Lizerne & Morge SA est une société anonyme dont le siège est à Sion

Personnel

Le personnel est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région SA pour l'exploitation de l'aménagement.

2- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan, aux coûts d'achat ou de production diminués des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique ou, pour les installations avec droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les durées estimées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Bâtiments d'exploitation et administratifs	35 - 50 ans
Installations partie électrique	10 - 40 ans
Installations partie hydraulique	25 - 90 ans
Installations de transport	25 - 40 ans
Installations de distribution	25 - 40 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	5 - 15 ans
Installations en construction et projets	seulement en cas de dépréciation de valeur

Les immobilisations incorporelles (concessions) sont prises en compte dans le bilan à leur valeur d'achat et l'amortissement est fait linéairement sur la durée de la concession, soit de 90 ans. La concession a été octroyée jusqu'au 31.12.2052.

Les investissements pour le renouvellement ou l'amélioration de l'aménagement sont activés si leur durée est prolongée d'une manière significative, si leur capacité est augmentée ou si une amélioration substantielle de la qualité de la production peut être obtenue.

3- Dépréciation d'actifs

En raison du contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la part aux frais annuels de Lizerne & Morge SA, correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé de l'entreprise partenaire est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

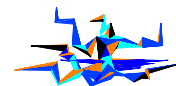
4- Liquidités et titres

Les liquidités contiennent les avoirs postaux et bancaires, ainsi que les placements financiers auprès des banques ou de tiers, avec une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Les titres sont repris aux coûts d'acquisition diminués d'éventuelles pertes de valeurs.

5- Frais annuels à la charge des partenaires

Les frais non couverts par les autres produits d'exploitation, ainsi que par les produits financiers sont, selon le contrat de partenaires, pris en charge par les actionnaires en fonction de leur participation.



6- Redevances et impôt spécial

en mille CHF	2015/16	2014/15
Redevances hydrauliques aux communes	993	900
Impôt spécial sur les forces hydrauliques canton	1 427	1 351
Total	2 420	2 251

Ces postes comprennent l'impôt spécial à payer à l'Etat du Valais, les redevances hydrauliques à payer aux Autorités concédantes et les fournitures d'énergie gratuite dues aux communes concédantes. A partir du 1^{er} janvier 2015, l'impôt spécial (60 %) et les redevances hydrauliques (40 %) sont payés sur la base du taux maximum de CHF 110.-/kW.

7- Charges financières

en mille CHF	2015/16	2014/15
Intérêts sur emprunts	508	508
Autres frais financiers	1	2
Total	509	510

8- Produits/Charges hors exploitation

en mille CHF	2015/16	2014/15
Produits hors exploitation	149	6
Charges hors exploitation	0	-1
Total	149	5

9- Impôt sur le bénéfice

en mille CHF	2015/16	2014/15
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	391	671
Rattrapage des exercices précédents	0	66
Total	391	737

Le bénéfice imposable a été déterminé sur la base du profil de production de l'aménagement valorisé au prix du marché.

10- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations au 31.03.2015 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.14	660	69 795	0	350	70 805
Entrées	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Reclassification	660	69 795	0	350	70 805
Valeurs d'achat au 31.03.15					
Amortissements cumulés au 01.04.14	-660	-37 442	0	-114	-38 216
Amortissements 2014/2015	0	-1 036	0	-6	-1 042
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.03.15	-660	-38 478	0	-120	-39 258
Valeur comptable nette au 31.03.15	0	31 317	0	230	31 547



Les immobilisations au 31.03.2016 se sont modifiées de la manière suivante :

en mille CHF	Immeubles	Installations de production	Installations en construction	Concessions	Total
Valeurs d'achat au 01.04.15	660	69 795	0	350	70 805
Entrées	0	0	10	0	10
Sorties	0	0	0	0	0
Valeurs d'achat au 31.03.16	660	69 795	10	350	70 815
Amortissements cumulés au 01.04.15	-660	-38 478	0	-120	-39 258
Amortissements 2015/2016	0	-1 035	0	-7	-1 042
Amortissements non planifiés	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.03.16	-660	-39 513	0	-127	-40 300
Valeur comptable nette au 31.03.16	0	30 282	10	223	30 515

11- Créances résultant de ventes et de prestations

en mille CHF	31.03.2016	31.03.2015
Vis-à-vis des actionnaires	396	22
Vis-à-vis de tiers	284	138
Total	680	160

12- Actifs de régularisation

en mille CHF	31.03.2016	31.03.2015
Actifs transitoires vis-à-vis de tiers	35	76
Avoir fiscal	283	0
Total	318	76

13- Dettes financières à long terme portant intérêts

en mille CHF		31.03.2016	31.03.2015
Taux d'intérêt	Durée		
1.95 %	29.03.16-29.03.36	10 000	0
1.31 %	29.03.16-29.03.26	9 000	0
Total		19 000	0

14- Dettes résultant d'achats et de prestations

en mille CHF	31.03.2016	31.03.2015
Vis-à-vis des actionnaires	0	206
Vis-à-vis de tiers	1 618	218
Total	1 618	424



15- Dettes financières à court terme portant intérêts

en mille CHF		31.03.2016	31.03.2015
Taux d'intérêt	Durée		
1.31 %	29.03.16-29.03.17	1 000	20 000
Total		1 000	20 000

16- Passifs de régularisation

en mille CHF		31.03.2016	31.03.2015
Redevances et impôt spécial		46	45
Passifs transitoires vis-à-vis de tiers		30	177
Dettes fiscales		0	846
Total		76	1 068

17- Engagements résultant de la prévoyance professionnelle

La société n'a pas de collaborateur propre. Conformément au contrat de mandat, le personnel nécessaire est mis à disposition par l'Energie de Sion-Région S.A. Les frais de personnel figurant au compte de résultat correspondent aux charges facturées par l'Energie de Sion-Région S.A. La société n'est donc pas porteuse de risques selon Swiss GAAP RPC 16.

18- Relations avec des sociétés liées

Les sociétés liées comprennent toutes les sociétés et collectivités de droit public énumérées en page 1 du présent rapport. Le cadre général des relations entre la société et ses actionnaires est défini par un contrat de partenaires. Si des relations substantielles existent avec ceux-ci, elles sont mentionnées dans les remarques respectives sur le bilan et le compte de profits et pertes. Toutes les transactions sont traitées conformément au contrat de partenaires.

19- Indications supplémentaires

En août 2013, le Canton du Valais a notifié les taxations définitives 2009 à 2011 à Lizerne & Morge SA. Par principe de prudence, la société a comptabilisé et réglé tous les décomptes reçus. Toutefois, elle conteste le modèle de détermination du bénéfice imposable utilisé pour ces décomptes (modèle déterminé par le Canton du Valais et applicable à toutes les sociétés de partenaires hydroélectriques). Il existe donc une divergence entre LMSA et le Canton du Valais. Les provisions pour les impôts de 2012 à 2016 sont calculées sur la base du modèle déterminé par le Canton du Valais. L'issue du litige pourrait modifier le montant d'impôts comptabilisé dans les comptes de Lizerne & Morge SA au 31.03.2016.

Il n'existe pas d'autre fait devant être signalé en vertu de l'article 959c du CO ou des normes Swiss GAAP RPC.



PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

CHF	2015/16	2014/15
Report de l'exercice précédent	-	-
Résultat de l'exercice	421 000	421'000
Résultat au bilan	421 000	421'000
Dividende 4 % (exercice précédent: 4 %)	400 000	400'000
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	21 000	21'000
Report à nouveau		-
Total	421 000	421'000

Sion, le 9 juin 2016

Au nom du Conseil d'administration
Le Président Le Vice-Président

Nicolas Antille

Guy Bühler

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
DE LIZERNE ET MORGE SA, A SION**



En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 mars 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

Christelle Siervo Fardel
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Christophe Pitteloud
Expert-réviser agréé

Sion, le 10 juin 2016